

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 9300-13

## Mesures compensatoires pour la biodiversité : enjeux, pilotage et suivi

### EN BREF

La séquence éviter, réduire et compenser ainsi que l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité sont désormais inscrits parmi les principes généraux du code de l'environnement (L.110-1). La mise en œuvre de cette séquence nécessite l'acquisition de compétences spécifiques. Ceci devient d'autant plus important que la réforme de 2016 introduit une obligation de résultat : la maître d'ouvrage est désormais responsable de l'efficacité des mesures pendant une période prolongée dans le temps.

### THÉMATIQUES

Le cadre réglementaire et méthodologique. La mesure compensatoire dans le projet. Les sites naturels de compensation. Retours d'expérience sur la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des mesures.

### CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des chefs de projet infrastructure en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (DREAL, DIR, collectivités territoriales, EPCI, sociétés autoroutières, SNCF Réseau, VNF, RTE...), des techniciens des bureaux d'études, des services instructeurs, des partenaires des mesures compensatoires et à des entreprises de construction.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

**EXPLICITER** la notion de mesure compensatoire, en définir les critères d'intervention, son intérêt mais aussi les limites de la démarche.  
**CONNAITRE** les différentes formes concrètes que peuvent prendre les mesures compensatoires.  
**DECLINER** tout au long de la procédure de conception d'un projet les éléments qui conditionnent la réussite d'une mesure compensatoire.  
**ASSURER** le suivi des mesures compensatoires et garantir leur efficacité.

### PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

### INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 07 au 08 novembre 2022 - Durée : 2 jours (14 heures)  
Tarif : 1 755,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)  
Lieu : France Paris

### COORDINATION

Julien MESTRALLET, Chef de pôle environnement, DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
Séverine HUBERT, Chargée de mission biodiversité, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### LUNDI 07 NOVEMBRE

9h00  
Introduction et présentation de la session

#### Le cadre réglementaire et la méthodologie

9h30-12h  
Séverine HUBERT  
Alexia ANDREADAKIS, *Chargée de mission, CGDD/SEVS/SDPPD2*  
Le cadre réglementaire et la doctrine  
Le cadre méthodologique et la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser)  
Les nouvelles dispositions issues de la loi Biodiversité 2016

12h-13h30  
Déjeuner

13h30-14h30  
Eric TROMEUR, *MTES/CGDD*  
Les sites naturels de compensation

14h30-16h00  
Samuel BUSSON, *Cerema Méditerranée*  
Acteurs et outils juridiques de pérennisation des acquisitions et de gestion des biens acquis dans le cadre des mesures compensatoires

#### La mesure compensatoire dans le projet

16h15-18h00  
Un représentant, *CNPN*  
Zoom sur la procédure espèces protégées  
Les nouveautés du CNPN

Fin de la journée à 18h00

#### MARDI 08 NOVEMBRE

#### Retours d'expériences et point de vue des services instructeurs

9h00-10h00  
Jérôme CHEVARIN, *APRR*  
Les mesures compensatoires sur des projets routiers

10h00-11h00  
Emmanuelle HONORE, *Chargée de projets Développement Durable, SNCF Réseau*  
Damien BORNARD, *Inspecteur de l'environnement, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*  
Les mesures compensatoires sur des projets ferroviaires

11h15-12h30  
Un représentant, *DREAL Auvergne Rhône-Alpes*  
Le rôle de l'Ae en DREAL, et les critères d'évaluation  
Bonnes pratiques et points de vigilance : analyse d'un cas

12h30-14h  
Déjeuner

14h00-15h00  
Thomas CORBET, *Office français de la biodiversité*  
Le contrôle de la mise en œuvre des mesures compensatoires pour la biodiversité : retours d'expériences

15h15-16h45  
Séverine HUBERT  
Partage d'expériences sur les projets pilotés par les participants

16h45  
Evaluation de la session et tour de table

Fin de la journée à 17h15